Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 septembre 2026

2026/09/29-08

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Versement d'une subvention à l'association « les petits moussaillons »	Nombre de présents	**25**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 29 septembre 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents
BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LALLEMENT Dominique - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – DAGORN Nicolas - LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom
LE GOC LE SAGER Fabienne à BRAESCU ANDRIEU Morgane
GIRARD Gwénaëlle à GUEZENEC Elise
FRENE Barbara à LESCA Véronique
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance
LE DUC Didier

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092608-DE

Madame GEORGES, Adjointe au Maire, indique que la convention de partenariat renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2024 prévoit que la Commune participe au fonctionnement de la structure multi-accueil « les Petits Moussaillons ».

Conformément aux termes de cette convention, la subvention doit être versée annuellement.

La subvention 2026 est calculée à partir du montant 2025 auquel est appliqué l'indexation à l'inflation constatée entre le 1er juillet 2025 et le 1er juillet 2026, l'inflation constatée sur le site France-inflation s'élève à +1.6 %.

Le montant de la subvention 2026 s'élève donc à 11 330,52 € (Subvention 2025 : 11 152,09 x 1.016)

Celle-ci sera versée après réception du bilan et du rapport d'activités de l'association.
A la demande de la structure et pour lui permettre de fonctionner, une avance sur la subvention annuelle, égale à 50 % du montant de la subvention 2026 pourra-t-être versée en 2027.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 22 septembre 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la subvention 2026 au profit de l'association « les Petits Moussaillons ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 30 septembre 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TREGUNC
Finistère